

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2025-56**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance rectificative visant à transposer la directive (UE) 2023/2225 du Parlement européenne et du Conseil du 18 octobre 2023 relative aux contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 2008/48/CE ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier de la présidente en date du 17 novembre 2025,

**Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance rectificative.**

Fait le 20 novembre 2025.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Christophe BORIES